REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de MONTBIZOT

Séance du Jeudi 18 juin 2026 – 20h00

Date de la convocation : 11 juin 2026
Nombre de conseillers : 19 Présents : 17 Pouvoir : 1

Étaient présents : M. CAURET Laurent, M. VERITE Eric, Mme GAIGNARD Brigitte, M. SAMPAIO COELHO José (arrivé à 20h25), Mme EVRARD Caroline, Mme Pascale LERAY, Mme Stéphanie CANTIN, M. Laurent BOBOUL (arrivée 20h12), Mme BOISSE Léa, M. CATHALA Philippe, Mme COUJANDASSAMY Sophie, M. DELAHAIE Pierre, Mme GUERIN Danielle M. GUITTONNEAU Guillaume, Mme JAMIN Aurélie (arrivée à 20h11), M. MAREAU Richard, M. TANCOIGNE Manuel, Mme Caroline VALLON.

Absent excusé : M. ALAIN Daniel (procuration à M. VERITE Eric)

Secrétaire de séance : Mme GAIGNARD Brigitte

-*-*-*-*-

Approbation de CR :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le compte-rendu du 19 mai et du 05 Juin 2026.

Décision du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante : Décision n°08-2026 du RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION– DIA072220525Z0008 reçue en mairie le 29/04/2026 – 2 561 m^2

Le Conseil Municipal approuve la décision prise.

Mise en place du Portail Famille

2026-46

Il est proposé de faire évoluer le contrat signé avec la société Berger Levrault pour permettre le lancement du Portail Famille à la rentrée 2026-2027.

Le Portail famille est un guichet en ligne destiné aux familles et accessible via une simple connexion internet depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette ou smartphone).

Le Portail famille simplifie l'ensemble des démarches administratives des familles tout au long de l'année scolaire :

- inscriptions des enfants, réservations des activités périscolaires et signalement des absences (restauration scolaire, accueil du matin et du soir),
- envoi de documents (dossiers des responsables légaux avec les informations personnelles – les informations sanitaires des enfants comme les allergies –, les contacts des personnes à prévenir en cas d'urgence ou autorisées à récupérer l'enfant. La mise à jour des dossiers se fait sans délai.
- Accès aux menus de la restauration scolaire, règlement intérieur, actualités des services avec l'envoi de SMS.

Pour le personnel périscolaire :

- Pointage des enfants (par le biais d'une tablette – achat déjà réalisé en 2025)
- Accès simplifié aux fiches des enfants,
- Consultation des données médicales,

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Le contrat signé en 2025 (1eres évolutions pour aller vers le Portail famille avec l'achat du logiciel et d'une tablette de pointage) s'élève à 1 100 € HT / an (3 300 € HT pour 3 ans). Les prestations et les paramétrages : 303.00€ + 600 € HT – payées 1 seule fois.

La proposition commerciale en date du 18 juin 2026 s'élève à 1 890 € HT / an (soit 5 670.00 € HT hors indexation). Les frais de paramétrages : 321 € HT – A payer une seule fois.

Après échanges, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Document unique d'inscription – DUI - Année scolaire 2026/2027

2026-47

Monsieur le Maire propose le Document unique d'inscription 2026 – 2027.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le dossier unique d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027.

Document unique d'inscription 2026-2027 – Règlement intérieur des accueils périscolaires 2026-48

Monsieur le Maire propose d'annexer au Document unique d'inscription 2025 – 2026, le règlement intérieur.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur pour l'année scolaire 2026-2027.

Fournitures scolaires – Choix d'un nouveau prestataire (Ecole-Service animation et Rased) 2026-49

Vu la nécessité d'assurer la fourniture de matériels et de fournitures scolaires pour le groupe scolaire Louis Rouzay,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu les devis sollicités auprès de plusieurs entreprises dans le cadre d'une consultation,

Considérant :

Que deux devis ont été reçus pour la fourniture de matériels et fournitures scolaires :

- Groupe PICHON : montant proposé 106.14 € TTC
- Mon Bureau Conseil : montant proposé 51.36 € TTC

Que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :

- Prix de la prestation,
- Qualité technique de l'offre,
- Délais de livraison,
- Garanties et références de l'entreprise

Qu'à l'issue de cette analyse, l'offre de Mon Bureau Conseil apparait comme la plus avantageuse pour la commune, au regard du meilleur rapport qualité/prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir l'entreprise Mon Bureau Conseil comme fournisseur,
- Le groupe SADEL sera sollicité également pour la commande d'ouvrages scolaires et de matériels spécifiques permettant les enseignements et certaines activités périscolaires,
- autoriser M le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal de l'exercice 2026.

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Dispositif « Argent de poche » - Chantier – Eté 2026 2026-50

Les chantiers « argent de poche », ouverts au 14-17 ans, ont pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes sans activité ou en difficulté.

Revêtant un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne, ils créent la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

La commune finance les coûts d'achats (achats de matières premières, de protection...) et de services extérieurs (intervenants, missions réceptions).

Sur la commune de Montbizot, un chantier de 5 demi-journées pour 6 jeunes aux vacances d'été du 20/07/2026 au 24/07/2026 est prévu. Il sera consacré à la fabrication de 2 passe-têtes et d'une banquette en bois.

L'indemnisation de 15€/demi-journée travaillée et par participant.

La somme sera remise directement aux jeunes en espèce lors d'un temps fort (maximum 75€). Pour des raisons de facilitation administrative, la Maison des projets adressera une facture à la commune qui versera à réception une somme égale au montant des indemnisations à verser aux jeunes.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- Valide, à l'unanimité, le principe d'un chantier « argent de poche » pour cet été,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Entretien des espaces verts - Robot-tondeuse 2026-51

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs aux compétences de la collectivité en matière d'entretien des espaces publics ;

Vu la nécessité d'améliorer l'entretien des espaces verts communaux et d'optimiser l'organisation des services techniques ;

Considérant que l'utilisation d'un robot tondeuse permettrait :

– une réduction du temps de travail manuel consacré à la tonte ;

– une diminution des nuisances sonores ;

– une tonte plus régulière ;

– une baisse potentielle des coûts d'entretien (carburant, usure du matériel) ;

Considérant que plusieurs solutions sont possibles, notamment l'achat direct d'un robot tondeuse ou la location avec maintenance incluse, une étude a été réalisée (jointe en annexe)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat d'un robot tondeuse destiné à l'entretien des espaces verts communaux.

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Travaux en régie – année 2026 2026-52

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques.

Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroitre le patrimoine de la commune.

Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A.

Il convient de chiffrer les chantiers réalisés durant le début de l'année 2026 par les services techniques.

Compte-tenu de l'achat de fournitures diverses, du coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) et du nombre d'heures passées pour réalisation, le montant total des travaux réalisés en régie s'élève à **6 326.68€ TTC.**

Ce montant total est décomposé de la manière suivante :

- **1 073.69 € TTC** (dont 109.25 € de TVA) – Rénovation des toilettes publiques – Bâtiment mairie,

- **5 252.99 € TTC** (dont 594.05 € de TVA) – Ex Ecole des filles – Réfection des sanitaires.

Il reste à instruire, en lien avec la Trésorerie de Conlie, pour l'année 2025, les travaux suivants (montant 13 905.37 € TTC) :

- 778.22 € TTC (dont 21.51 € de TVA) – Installation d'une statue
- 287.93 € TTC (dont 16.91 € de TVA) – Camping – Passage de câble
- 5 366.69 € TTC (dont 179.59 € de TVA) – Rue du Pont d'orne – Piétons – Accès sécurisé
- 2 738.21 TTC (dont 244.47 € de TVA) – Noël Installation décorations / réparations supports
- 1 624.90 € TTC (dont 107.42 € de TVA) – Un arbre une naissance
- 3 109.42 TTC (dont 180.04 € de TVA) – Pont de l'Aulnay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des travaux en régie.

Aide départementale à la voirie communale 2026-53

L'aide départementale à la voirie communale est destinée aux communes souhaitant effectuer des travaux sur les voiries communales classées.

L'aide sera au maximum de 50 % des dépenses HT. Le montant minimal de la subvention sera de 1 500 €.

Dans le cadre de la dotation qui leur est notifiée, les Conseillers départementaux proposent conjointement au Président une répartition en fonction des besoins exprimés par les maires. Cette proposition comporte le n° de la voie communale classée, la nature et le montant des travaux d'investissement envisagés et le taux de subvention proposé. Elle est votée en Commission permanente.

Monsieur le Maire présente les projets proposés (tableau joint en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de :

- solliciter l'attribution d'une aide départementale à la voirie communale au titre de l'année 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département de la Sarthe ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Communes ou groupement de communes	N° VC classées	Nature des travaux envisagés inscrits au budget communal	Montant des travaux H.T.	Montant des travaux subventionnables	Taux de subvention (maximum 50 %)	Montant de la subvention sollicitée (minimum 1 500 €)
Montbizot	9	Enduits d'usure VC 9 (route des Essart - Croix de Montigné)	9 393.60			
Montbizot	4	Reprofilage avant enduit d'usure (rue de la violetterie - La Piguerie)	6 702.75			
Montbizot	9	Réfection de chaussée suite aux inondations de février 2026	2 919.00			
Montbizot		PATA sur l'ensemble des voies communales	4 715.16			
Montbizot	9 et 4	Curage de fossés sur les voies communales	5 000.00			
Montbizot	CC1 - Champ Tiger	Reprise de caniveaux (impasse des Fondeurs)	3 907.14			
AUX.....			32 637.65			

Taxe d'aménagement 2027

2026-54

Suite à la délibération 2025-10 fixant les taux de la taxe d'aménagement au premier janvier 2026, ils s'élèvent à :

- **1%** en zone UZ, 1AUZ du Plan Local d'Urbanisme
- **3 %** pour les autres secteurs de la commune

et **l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable** conformément à l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ***décide*** le maintien des taux au 1er janvier 2027 comme suit **:**

- **1%** en zone UZ, 1AUZ du Plan Local d'Urbanisme
- **3 %** pour les autres secteurs de la commune
- **l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable** conformément à l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

Compte administratif 2025

2026-55

Le Maire présente le Compte Administratif 2025 suivant et se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. José SAMPAIO-COELHO Adjoint, délibère sur le compte administratif 2025 dressé par M. Laurent CAURET.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025.

- 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs		1 308 710.87	199 432.02			1 380 424.52
Opérations de l'exercice	1 334 077.22	1 479 737.26	396 610.39	347 255.43	1 705 504.08	1 633 800.43
Total	**1 334 077.22**	**2 788 448.13**	**596 042.41**	**347 255.43**	**1 705 504.08**	**3 014 224.95**
Résultats de clôture		1 454 370.91	248 786.98			1 308 710.87
Résultats définitifs ensemble		**1 205 583.93**				**1 308 710.87**

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2025.

Le Maire revient.

Affectation de résultat 2025

2026-56

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Montant des recettes :	1 479 737.26€
Montant des dépenses :	1 334 077.22€
Résultat de Fonctionnement au titre de l'exercice :	145 660.04€
Résultat de Fonctionnement au titre des exercices antérieurs :	1 308 710.87€
Résultat à affecter (002)	1 44 370.91€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Montant des recettes :	347 255.43€
Montant des dépenses :	396 610.39€
Résultat d'investissement au titre de l'exercice :	- 49 354.96€
Résultat d'investissement au titre des exercices antérieurs :	- 199 432.02€
Solde d'exécution cumulé (001) :	- 248 786.98€
Restes à Réaliser :	0,00€
Besoin de financement (1068) :	248 786.98€
Affectation en réserves en investissement :	**248 786.98€**
Excédent de fonctionnement reporté :	**1 205 583.93€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, l'affectation de résultat 2025.

Admission en non-valeurs

2026-57

M. le Maire explique au Conseil municipal que le comptable de la collectivité après étude des créances douteuses propose de réduire la provision de 4 000,00 € à 0,40 €.

Soit un titre à faire au compte 781 de 3999,60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la réduction de la provision à 3 999.60 €.

Signé le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte GAIGNARD

Le Maire,

Laurent CAURET

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488

Publié le : 18/07/2026 13:20 (Europe/Paris)
Par : La Mairie
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/72488